

# COMMISSION REGIONALE ARBITRES PV n°1 du vendredi 18 mars 2022

<u>Présents</u>: Mohamed AHMADA Tostao, Mohamadi ABDALLAH, Chamssane BACAR Chamssidine MOUSSOULOUHOU, Faïssoili ASSANI, Wilidane MPELEKE, Ali FATIHOU, Hervé BROSSIER, Ahamada IBRAHIMA Nabé, Hadhurami MADI, Nassouiffdine BAMCOLO, Fouadi ABDOU, Chamassi SAID

#### Absents excusés :

Madi Ismaïla AHAMED, Saïd MOUIGNI, Djouhayriati BACO, Zouhaïri BOINA ABIDI

# Ordre du jour :

- Composition de la Commission
- Dossier Médicale Arbitrage « DMA »
- Organisation des travaux de la CRA
- Candidature d'anciens arbitres
- Traitement des démissions d'Arbitres
- Dates importantes

# Composition de la commission

Pour la saison 2022, la commission sera composée des dix-huit membres (18) ci-dessous :

- Mahamoud SIDI MOUKOU
- Mohamed AHMADA Tostao
- Mohamadi ABDALLAH
- Hadhurami MADI
- Madi Ismaïla AHAMED
- Chamssidine MOUSSOULOUHOU
- Djouhayriati BACO
- Nassouiffdinne BAMCOLO
- Ahamada IBRAHIMA
- Wilidane MPELEKE
- Ali FATIHOU
- Hervé BROSSIER
- Chamssane BACAR
- Abdou FOUADI
- Chamassi SAID
- Zouhairi BOINA ABIDI
- Faissoil ASSANI
- Saïd MOUIGNI

Le Président de l'UNAF étant un membre de droit, sera toujours le bienvenu. Il n'est cependant pas compté dans les membres ci-dessus pour lui laisser le soin de participer aux travaux en fonction de son emploi du temps et ses différentes obligations

LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL Rue du Stade Cavani BP 259 — 97646 MAMOUDZOU Tel: 0269641048 courriel: ligue@mayotte.fff.fr site\_: mayotte.fff.fr Page 1/8



# Mise en place du bureau

Les membres de la commission des arbitres reconduisent le bureau de la saison 2021.

- 1 Président. ⇒ **Président :** Mohamed AHMADA Tostao.
- 1 vice-président. ⇒ Vice-Président : Hadhurami MADI (Moudza).
- 1 secrétaire général. ⇒ Secrétaire Général : Mohamadi ABDALLAH.
- 1 secrétaire général adjoint. ⇒ Secrétaire Général adjoint : Nassouiffdine BAMCOLO.

# Mise en place de la commission

La commission se réunira une fois par semaine. Le nombre de réunion sera fonction des dossiers à traiter.

La commission se réunira le vendredi à 13h30. La Direction Technique de l'Arbitrage préparera les dossiers en amont. Les réunions auront lieu jusqu'à 15h00 maximum pour ne pas gêner le déroulement des matchs du vendredi, notamment lorsque les arbitres sont convoqués.

Il faut également avoir un suivi régulier concernant les rapports de match du weekend. Les arbitres qui ne saisiront pas leurs rapports dans les 48h comme le prévoit le règlement s'exposent à une amende de 50€ comme le prévoit le RI de la Ligue et ne seront pas désignés jusqu'à réception des rapports manquants.

Les rapports de matchs seront gérés par la sous-commission de désignation. Les arbitres ont l'OBLIGATION de faire leur rapport de match, même s'il n'y a eu aucun incident.

#### La Commission Régionale des Arbitres est l'organe suprême de l'arbitrage.

Cette saison encore, la CRA va mettre un accent fort sur la formation et des Arbitres.

La CRA mettra tout en œuvre pour que des Contrôleurs soient présents sur les matchs.

Comme chaque saison, les membres de la CRA, seront présents dans toutes les commissions de la Ligue comme le prévoit le règlement. Ceci pour avoir un œil expert dans chaque commission en cas de litige lié à l'arbitrage.

Chaque membre de la CRA doit respecter l'horaire des réunions et prévenir le Président de en cas d'empêchement. Tout membre qui compte plus de 3 absences non justifiées, sera exclu de la Commission.

LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL
Rue du Stade Cavani
BP 259 - 97646 MAMOUDZOU
Tel: 0269641048 courriel: ligue@mayotte.fff.fr
site: mayotte.fff.fr

Page 2/8



# **Dossier Médicale Arbitrage**

#### LE DOSSIER MEDICAL ARBITRE DEVIENT UNIQUE POUR LES LIGUES ET LES DISTRICTS

La Commission Régionale des Arbitres a pris acte de la communication de la Commission Fédérale Médicale du 08.06.2021 sur la modification du Dossier Médical Arbitre votée en assemblée générale de la Fédération Française de Football du 04 juin 2021.

- Le Dossier Médical Arbitre devient unique pour les Ligues et Districts en vue de simplification. Toutefois, pour la saison 2021-2022, les anciens dossiers de Ligues et de Districts restent valables.
- 2. Précision sur le bilan d'échographie cardiaque, celui-ci doit être réalisé une seule fois dans la carrière de l'arbitre.
  - a. Pour les arbitres déjà nommés avant mars 2019, nous vous rappelons qu'un délai de 3 ans avait été accordé pour réaliser cet examen, c'est-à-dire jusqu'à 30 juin 2022.

# DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE

Le DMA et son contenu s'adresse à tout arbitre licencié officiellement nommé "arbitre de district" ou "arbitre de ligue" (y compris les JAF et les candidats JAF)

#### En fonction de l'âge des arbitres précités

La nature des éléments nécessaires à l'obtention de la licence "arbitre" est différente

• L'âge s'entend au 1er juillet de la saison pour laquelle la demande de licence "arbitre" est effectuée •

Vous avez moins de 18 ans • vous êtes concerné par les pages 6 et 7 du DMA •

Vous devez :

Renseigner uniquement un "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur".

• En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 6 du DMA.

# Vous avez 18 ans et jusqu'à vos 34 ans inclus • vous êtes concerné par les pages 1 à 5 et 7 du DMA •

Vous devez :

Présenter un DMA en alternance avec le questionnaire de santé "QS-Sport"

Le DMA équivaut au certificat médical (d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique et sportive) nécessaire à la prise d'une licence sportive. Il a une validité de 3 ans conditionnée au maintien de la qualité de licencié, à l'obligation de répondre au QS-Sport et à en attester pendant les deux saisons consécutives au DMA (cf art 70 des RG de la FFF)

Le cycle dure 3 ans : un DMA suivi de deux "QS-Sport"

• Toute interruption du cycle par perte de la qualité de licencié rend le DMA obligatoire pour la reprise dudit cycle (ex : congé sabbatique)

LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL Rue du Stade Cavani BP 259 - 97646 MAMOUDZOU Tel: 0269641048 courriel: ligue@mayotte.fff.fr site: mayotte.fff.fr Page 3/8



- Lorsque vous devez présenter un DMA : Tous les examens demandés correspondant à votre âge doivent être effectués (p.1 à 4)
- Lorsque vous devez répondre au QS-Sport : En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 5 du DMA

Rappel : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de Ligue (voir informations complémentaires).

# Vous avez 35 ans et plus • vous êtes concerné par les pages 1 à 4 du DMA •

#### Vous devez :

Présenter un DMA chaque saison.

Tous les examens demandés correspondant à votre âge et à vos facteurs de risque doivent être effectués.

Rappel: l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de Ligue.

# CAS DES ARBITRES STAGIAIRES

#### ⇒ Vous avez moins de 18 ans :

Présenter **uniquement** un "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur". En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 6 du DMA.

#### 

À la suite de la FIA et la réussite à l'examen théorique, vous êtes détenteur d'une licence d'arbitre acquise sur la base d'un certificat médical ou d'un QS-Sport (selon que vous soyez licencié joueur/éducateur ou non licencié).

Dès votre nomination officielle arbitre de district, vous devez présenter un DMA dont la validité couvrira la saison N en cours et la saison N+1. Concernant les examens cardiaques à fournir lors de votre 1<sub>er</sub> DMA : reportez-vous à la partie "examen cardiologique" de la page 3. Puis suivre le cycle dicté par votre tranche d'âge.

Lors de la réunion, les membres de la CRA ont constaté une légère incompréhension quant à la mise en place du Dossier Médical Arbitrage. En effet, il a constaté que certains Arbitres et Dirigeants n'avaient pas compris que le DMA ne concernait que les plus de 18 ans. Le Directeur Général des services de Ligue, Aurélien TIMBA ELOMBO est donc venu nous confirmer que le DMA concerne seulement les arbitres âgés de plus de 18 ans. Les mineurs doivent remplir le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et en fonction des réponses, suivre la procédure

LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL Rue du Stade Cavani BP 259 — 97646 MAMOUDZOU Tel: 0269641048 courriel: ligue@mayotte.fff.fr site\_: mayotte.fff.fr Page 4/8



# Organisation des travaux de la CRA

# A/ La sous-commission de Formation et Actions promotionnelles d'arbitrage :

- Madi Issmaila AHAMED
- Ali FATIHOU
- Wilidane M'PELEKE

# B/ La sous-commission des jeunes arbitres :

- Saïd MOUIGNI
- Faïssoili ASSANI
- Chamassi SAID

#### C/ La sous-commission d'observateurs :

- Mohamed AHMADA Tostao
- Mohamadi ABDALLAH

#### D/ La sous-commission de désignation

- Les matchs R1, R2, R3 et Foot Entreprise.
  - Mohamed AHMADA Tostao
  - Chamssidine MOUSSOULOUHOU
  - Chamsane BACAR
- Les matchs R4, les jeunes et féminines.
  - Faïssoili ASSANI
  - Djouhaïriati BACO
  - Ahamada IBRAHIMA Nabé

# E/ Les Responsables du suivi des absences aux matchs et absences des rapports :

- Nassouiffdine BAMCOLO
- Zouhaïri BOINA ABIDI
- Fouadi ABDOU

# F/ Les responsables du suivi des litiges et des dossiers pour la CRA

- Mohamadi ABDALLAH
- Nassouiffdine BAMCOLO

### G/ Les responsables du suivis des Arbitres élites :

- Mohamed AHMADA Tostao
- Nassouiffdine BAMCOLO
- Faïssoili ASSANI

LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL Rue du Stade Cavani BP 259 - 97646 MAMOUDZOU Tel: 0269641048 courriel: ligue@mayotte.fff.fr site: mayotte.fff.fr



#### H/ Les responsables des suivis des demandes de licences d'arbitres :

- Mohamadi ABDALLAH
- Chamssidine MOUSSOULOUHOU
- Wilidane M'PELEKE
- Ali FATIHOU

# I/ Les responsables de la formation des Arbitres Futsal :

- Hérvé BROSSIER
- Ali FATIHOU
- Chamassi SAID
- Fouadi ABDOU

#### J/ Les responsables de formation d'observateurs :

- Mohamed AHMADA Tostao
- Nassouiffdine BAMCOLO

#### Les représentants de la CRA dans les commissions de la Ligue Mahoraise de Football :

- CR de Discipline : M. Hadhurami MADI
- CR Technique : M. Mohamed AHMADA Tostao
- CR Sportive: M. Chamssidine MOUSSOULOUHOU / M. Ahmada IBRAHIMA Nabé
- CR des Jeunes : M. Saïd MOUIGNI
- CR Statuts et du Règlement : M. Faissoili ASSANI
- CR d'Appel Sportif: M. Zouhaïri BOINA ABIDI
- CR d'Appel Disciplinaire : M. Mohamadi ABDALLAH
- CR du Football Féminin : Mme Djouhaïriati BACO et Mme Chamssane BACAR
- CR Football Diversifié: M. Chamssidine MOUSSOULOUHOU

#### **Candidatures d'anciens Arbitres**

La CRA a reçu les demandes d'anciens Arbitres Fabrice Nouroudiny AMADI et Aboubacar IBOUROI qui désirent renouveler leur licence et réintégrer la famille des Arbitres pour la saison 2022. La CRA émet un avis favorable et les remercie de revenir de la famille de l'arbitre. Toutefois, les deux Arbitres sont invités à faire un recyclage car ils ont quitté l'arbitrage depuis la saison 2018. La CRA validera leur demande de licence une fois qu'ils auront suivi la formation car depuis 2018, plusieurs lois de jeu ont subi de modifications.

LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL Rue du Stade Cavani BP 259 — 97646 MAMOUDZOU Tel : 0269641048 courriel : ligue@mayotte.fff.fr site\_: mayotte.fff.fr Page 6/8



#### **Traitement des démissions d'Arbitres**

La CRA a reçu les demandes de démission des Arbitres ci-dessous avant le 31 décembre 2021.

Noms - Prénoms	Clubs Quittés	Clubs Actuels
ALI FATIHOU	FC MTSAPERE	VOULVAVI SPORT
AHMED ANLI	ASC KAWENI	AS DE KAWENI
BOUCHOUROINI FARDI	FC MTSAPERE	AJM JUMEAUX
SAID RATAMI	FC MTSAPERE	AS DE KAWENI
SAID MYAD	FC MTSAPERE	
MOHAMED AMBDILLAH	AJ KANI KELI	AJM JUMEAUX
SALIM ABDOULATUF	ENFANT DE MAYOTTE	AJM JUMEAUX
HARITHI EL HASSANI	USJ TSARARANO	AJM JUMEAUX
MAHAMOUD ATTOUMANI OUSSENI	FC DEMBENI	AJM JUMEAUX
BOINA ABIDI ZOUHAIR	FC MTSAPERE	US MTSANGAMBOUA
MOHIDINE NOUDIA	FMJ VAHIBE	
NASSUR AHMED	OGC TILT	AS ROSADOR
MOUSSA DANIEL	FMJ VAHIBE	AS ROSADOR
MOUHTAR AHMED	FMJ VAHIBE	CLUB UNICORNIS
AHMED NASSUFOU	FC MTSAPERE	AS DE KAWENI
AHMED BEN ALI	ASC KAWENI	ETOILE HAPANDZO
AHAMADI KASSIM	FMJ VAHIBE	AS DE KAWENI
DAROUECHE ASSANI	AS JUMELLES	ASJ MOINATRINDRI
CHIPINDA NAIMDINE	AJM JUMEAUX	AS ROSADOR

Conformément aux Statuts et Règlements de la Ligue Mahoraise de Football, qui stipule que l'Arbitre souhaitant changer de club doit le faire avant le 31 décembre de l'année en cours. La CRA valide les demandes de démission ci-dessus envoyées avant le 31 décembre 2021

Les Arbitres peuvent demander leur licence 2022 en faveur des nouveaux Clubs.

# Dates importantes à retenir pour la saison 2022

• Entretien individuels des Arbitres Fédéraux 4 « AF4 », Arbitres Élites Régionales « AER », et Arbitres Régionales 1 « AR1 » :

Dimanche 17 avril 2022, de 9h à 12h à la Ligue. Convocations à venir pour les Arbitres concernés

• Formation des observateurs d'Arbitres :

Samedi 23 avril 2022, de 9h à 12h à la Ligue de Football.

• Assemblée Générale des Arbitres :

Dimanche 30 avril 2022, de 13h à 15h à MJC de MGOMBANI.

Stages de début de saison des Arbitres :

Dimanche 08 mai 2022, de 7h30 à 16h. Le lieu sera précisé ultérieurement

• Tests physiques des Arbitres :

Le Dimanche 15 mai 2022 de 6h30 à 9h30 au Stade de Cavani

LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL Rue du Stade Cavani BP 259 — 97646 MAMOUDZOU Tel: 0269641048 courriel: ligue@mayotte.fff.fr site\_: mayotte.fff.fr Page 7/8



La séance est levée à 1600

#### Carnet noir

En pleine rédaction de ce PV, les membres de la CRA ont appris avec tristesse le décès du papa de leur collège et ami Faissoil ASSANI (Ancien Arbitre Elite, Membre de la CRA, Désignateur et Formateur des Arbitres).

L'enterrement a eu lieu le jeudi 24 mars 2022 à Ouangani. Le Président et l'ensemble des membres de la CRA présentent leurs condoléances au Formateur Faissoil ASSANI Brown.

#### Prochaine réunion

Prochaine réunion de la CRA prévue le vendredi 15 avril 2022 pour préparer les entretiens individuels

Président Secrétaire général

Mohamed AHMADA Tostao Mohamadi ABDALLAH

LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL
Rue du Stade Cavani
BP 259 - 97646 MAMOUDZOU
Tel: 0269641048 courriel: ligue@mayotte.fff.fr
site: mayotte.fff.fr

Page 8/8